

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 552

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 64

Après l'alinéa 48, insérer l'alinéa suivant :

« *I bis.* – Le 2° du I de l'article 37 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale pour 2013 est abrogé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.